



Examen d'entrée 2020

Direction d'ensembles vocaux

Contenu de l'épreuve de Licence/DNSPM

- 1) Épreuve de chant : le candidat chante une mélodie ou un lied ou un air au choix
- 2) Épreuve de réduction : le candidat réduit à vue une pièce pour chœur à quatre voix (le jury accordera quelques minutes au candidat pour lire la partition sans jouer)
- 3) Épreuve instrumentale : le candidat interprète sur l'instrument de son choix une œuvre de cinq minutes maximum
- 4) Épreuve de formation musicale :
 - un dépistage de faute dans une œuvre tonale
 - une reconnaissance de chemin harmonique dans une œuvre tonale
 - une lecture rythmique avec battue
- 5) Épreuve de direction avec le chœur des jeunes du Conservatoire de Strasbourg : travail d'une pièce au répertoire du chœur, publiée par internet (sur le présent site) et par voie d'affichage 6 semaines avant l'examen d'entrée
- 6) Entretien avec le jury, portant en particulier sur le projet d'études

Précisions importantes :

Le jury pourra interrompre le candidat au bout de 10 minutes lors de l'épreuve de direction. Le candidat doit apporter 3 jeux de toutes les partitions qu'il interprétera ; il les donnera au jury au moment de son passage et les récupérera ensuite.